

Remi Boileau,	Kent
Pierre Legros Pierreville,	"
Hypolyte St. George Dupré,	Huntingdon
G. C. de Lorimier	"
M. E. G. Chartier de Lotbinière,	York
P. A. de Bonne,	"
James McGill,	Montréal quartier ouest
J. B. Durocher	"
Joseph Forbisher,	" " est
Joh Richardson	" " comté
Joseph Papineau	" " comté
James Walker,	" " "
Jacob Jordan,	Effingham
Joseph Lacroix,	"
Frs. Ant. Laroque,	Leinster
Bonac Panet,	"
P. P. M. LaValtrie,	Warwick
Ls. Olivier St. Maurice,	"
John Lees,	Bourg des Trois-Rivières
Nicolas St. Martin,	"
Ths. Coffin,	comté des "
Aug. Rivard,	"
Mathew McNider,	Hamshire
Jean Boudreau,	"
J. A. Panet,	Québec, haute ville
William Grant,	" " "
Robert Lester,	" Basse ville
John Young	" " "
Louis de Sallabery,	" comté de "
David Lynd	" " "
Pierre Bédard,	Northumberland
Joseph Dufour	"
Nicholas Gaspard Boisseau,	Orléans (île)

Comme on le voit les comtés étaient alors très grands, un seul, celui de Cornwallis, comprenait les comtés actuels de Kamouraska, Temiscouata et de Rimouski, mais malgré la longueur et la difficulté du chemin, l'électeur n'hésita pas à aller voter, chose qu'il considérait alors comme un devoir de bon citoyen et de bon chrétien, et il n'avait pas l'espérance, arrivé au chef-lieu d'être bien logé, nourri et abreuvé aux frais de son candidat, il lui fallait compter sur lui seulement.

La première expulsion de membre qui eut lieu, en 1815, fut motivée sur le fait que l'inculpé avait ouvert et tenu une maison d'entretien public pendant les élections; c'était M. Lacombe, élu pour le comté de Leinster, il fut reconnu et déclaré coupable de corruption pour avoir ouvert et maintenu à ses frais, pendant l'élection une maison où l'on donnait à boire et à manger aux électeurs; son élection fut déclarée nulle et il fut expulsé.

Jadis c'était donc le sentiment patriotique, le sentiment chrétien qui portait l'électeur canadien au poll, nulle autre considération ne pouvait l'influencer.

Aujourd'hui, que les temps sont changés. Sans doute il y a un certain nombre d'électeurs qui comprennent leur devoir, ils savent que, appelés par la constitution, à l'administration des affaires de leur pays, ils accomplissent un devoir de citoyen en allant voter, et en suivant leur conscience. Mais le plus grand nombre, à quoi cède-t-il?

Il cède aux sentiments les plus opposés, aux tentations les plus variées: quelques électeurs vendent leurs voix comme ils vendraient leurs labours, d'autres se laissent influencer par ceux qui flattent leur vanité. Et où se trouve l'électeur consciencieux et désintéressé? hélas, il est bien rare.

C'est là le mal de notre société politique et malheureusement il est difficile d'y apporter remède; il faut prendre les hommes comme ils sont et non point comme ils devraient être.

L'autorité religieuse seule peut apporter remède à ce mal, à elle de représenter aux citoyens que Dieu, en les laissant libres de choisir entre le bien et le mal, les tient en même temps responsables de leurs fautes, que dans les élections, en obéissant à tout autre sentiment qu'à la voix de leur conscience, ils se rendent coupables; le sentiment religieux et moral est encore assez puissant pour détourner de la mauvaise voie un grand nombre de ceux qui y sont engagés.

Là où le rôle de l'écrivain est impuissant, celui du prêtre peut tout et c'est à lui à qui nous soumettons ces réflexions.

Ces considérations peuvent paraître inopportunes, aujourd'hui que la plupart des élections sont terminées, mais elles nous ont été inspirées par les scènes ridicules, désagréables, odieuses et infamantes qui ont eu lieu pendant les dernières élections; et comme d'autres élections auront lieu plus tard, espérons que l'autorité religieuse insistera plus que jamais à démontrer que le droit de vote est, en même temps qu'un droit de citoyen, un devoir de chrétien que chacun doit accomplir selon sa conscience.

16 août 1872.

B.

VOYAGES ET AVENTURES de Joseph Frans. Perrault fils, dans les quatre parties du monde avec la description des différents ports de mer où il a abordé et des pays qu'il a parcourus.

Dédiés à la jeunesse canadienne pour son édification.

A beau mentir qui vient de loin!

PROV: CHAP. IV.

Tel est le titre d'un manuscrit intéressant dans lequel on trouve une foule de choses intéressantes écrites comme on le verra dans un style original et pittoresque. M. J. F. Perrault, père de M. Joseph Perrault ex-député de Richelieu, a été pendant longtemps protonotaire à la Cour Supérieure de Québec. Il s'était engagé comme matelot à bord d'un vaisseau anglais et avait parcouru toutes les mers. Nous reproduisons aujourd'hui dans toute son originalité et textuellement le récit de certains incidents survenus pendant ses voyages.

BAIE DE GASPÉ.

"Je croyais en arrivant dans cette Baie, trouver au moins un village, mais point du tout; la seule maison qu'il y eut était celle du Juge Ottara (mort depuis et à qui Dieu fasse paix). Si l'on peut appeler maison une baraque de pièces sur pièces d'environ 20 pieds sur quinze, ayant pour ailes d'un côté une écurie d'autre la même dimension et d'autre côté un semblable édifice servant de grange dans laquelle suivant le rapport des pêcheurs il était rare d'apercevoir 2 bottes de foin. Tant qu'au bled l'on en avait pas encore vu. Ce château de nouvelle fabrique est situé sur une éminence très agréable, les avenues en sont superbes, mais l'approche en est difficile et l'on ne peut guère y aller qu'en bottes vû que les arbres qui forment l'avenue

ont des grattes culs d'une hauteur assez décente, ayant jusqu'à 3 et 4 pieds, ce qui est très agréable. Arrivés dans la baie nous amarrâmes notre bâtiment à terre et commençâmes à le dépouiller en entier et ayant eu la permission de M. Ottara, nous débarquâmes notre artillerie et formâmes un fort pour nous amuser ne nous doutant pas qu'il put un jour nous devenir utile. Cette besogne étant faite nous nous occupâmes à charger notre navire, nous avions des intervalles assez considérables pendant lesquelles nous n'avions rien à faire vu qu'on nous apportait la morue de 15 et 20 lieues. C'est ce qui je crois donna la première idée à notre capitaine d'acheter un bâtiment, tant pour faciliter le charroi de la morue qui tardait toujours de plus en plus que pour augmenter ses profits qui devaient d'après ses calculs être considérables; en ayant trouvé un, tel qu'il le souhaitait, il l'acheta, c'était une petite goélette de 43 tonneaux toute neuve et qui n'avait jamais été en mer. Après l'avoir grillée en neuf et lui avoir mis deux humiers, un épron et un bastingage, le capitaine me mit à bord et m'enjoignit d'aller à la Baie des Esquimaux chercher un cargaison d'huile, me donnant pour pilot un nommé Desrasois. Je fus quinze jours dans ce voyage, dont je m'acquittai avec assez de succès et fort à la satisfaction du capitaine, qui de ce moment m'établit son factotum. Lorsque j'arrivai, je trouvai l'équipage de la Cléopâtre presque dans un état de révolte vu le mauvais traitement du *Mate Gardner* qui, non content de les faire travailler la nuit accompagnait ses invitations de coups de garçonne. Par bonheur pour eux, le capitaine arriva de Percé ou il avait été par affaires et dissipa par sa présence l'orage qui commençait à se former.

Le calme étant ainsi rétabli le navire chargé etc., on procéda à regratiller.

Découverte d'un champ de navaux, et bataille qui en résulte.

"Nous avions comme je l'ai déjà dit toutes nos voiles, nos vergues et nos canons à terre.

"En allant et venant nous découvrîmes un champ assez bien fourni de navaux et dans un appendis du coteau Ottara, trois ou quatre poignées de Saumons que nous résolûmes de nous approprier, peut être eussions nous pas mis notre désir en exécution sans l'accident que je vais rapporter.

"J'étais à terre à peindre des vergues neuves pour la goélette et malgré les ordres expressifs du Juge Ohara, j'avais appuyé les bouts des vergues sur deux piles de planches, qu'il avait dessein d'employer à faire faire un plancher dans son château. Lorsque moi qui était toujours prêt à faire le contraire de ce qu'on me disait barbouillait indistinctement et planches et vergues à la grande colère du juge qui m'observait sans que je m'en aperçusse et qui vint par derrière moi et m'appliqua un si grand soufflet que j'en tombai par terre, mais je n'y restai pas longtemps et ayant sauté sur un seau de goudron qu'il y avait près de moi, je lui en appliquai cinq à six coups de pinceau par la figure et je le mis en un clin d'œil dans un état si pitoyable que j'en eus peur moi même et me sauvai à bord. Bien m'en prit car ses cris avaient déjà fait accourir deux ou trois de ses estafiers qui m'eurent sans doute étrillé de la belle manière si ils m'eurent attrapé. Une demi heure après arriva près du bord qui ? un huissier, ayant dit qu'il venait pour me prendre, tout l'équipage s'arma de bards d'aspect, d'epussoires etc., jusqu'au cook qui empoignant sa cuillère à pot jura qu'il en briderait la figure au support de la justice. Les cris de l'équipage et la figure redoutable du cook effrayèrent le pauvre diable de telle manière, qu'il n'osa pas approcher et s'enfuit à terre à force de rames.

"Immédiatement après son départ, le cook s'arrogea le commandement et ordonna que l'on tint un conseil ou il fut résolu que vu notre départ prochain de la Baie il fallait employer le peu de temps qu'on avait à y rester à faire autant de mal que possible. En conséquence la chaloupe fut détachée pour aller acheter autant de poudre à canon qu'il pourrait s'en trouver et je fus nommé commandant de cette expédition, vu que c'était moi qui fournissais l'argent.

"Je fis trois lieues avant que de pouvoir m'en procurer, à la fin j'en trouvai dans un endroit qu'on appelle la Grande Grève, qui est le rendez-vous des pêcheurs, du côté nord de la Baie, me trouvant avec douze livres de poudre je me dépêchai autant que possible de me rendre à bord et j'y arrivai à la nuit. Aussitôt mon arrivée, il fut résolu que l'on ne perdrait pas de temps et que dans la nuit même nous ferions une descente, tant pour ravager le champ de navaux que pour s'emparer du saumon. Après donc avoir bien soupé et bu une certaine quantité de rum pour animer le courage des plus faibles.

"Nous débarquâmes au nombre de quatorze ayant le cook à notre tête. La première chose que nous fîmes fut d'aller visiter notre Fort, de charger nos canons et d'y laisser une arrière garde pour protéger notre retraite au cas de défaite. Ces précautions prises, nous nous séparâmes en deux divisions, notre général se mettant à la tête d'une, et me donnant le commandement de l'autre. Etant arrivés au château nous nous préparâmes à donner l'assaut, mais suivant l'avis du général, il fut résolu que pour empêcher l'effusion de sang on emporterait au Fort tout ce que l'on pourrait, avec aussi peu de bruit que possible. Nous eussions sans doute vidé la baraque sans la trop grande ardeur du général, qui non content du butin que nous avions déjà emporté voulut encore s'approprier une génisse d'environ un an, qui était tranquillement à paître dans l'enclos du château.

"L'intention du général ne fut pas plutôt connue que chacun s'empressa de mettre son désir à exécution. Ce qui ne fut pas si facile qu'on se l'était figuré, car la génisse nous voyant approcher se mit à beugler de la belle manière ce qui fut pour nous pauvres subalternes, le son de la retraite, car dans un clin d'œil nous étions tous dans le Fort et occupés à emplir les canons de navaux, résolu de faire feu s'il en venait nous troubler.

"Mais il n'en fut pas de même du général, qui sourd aux cris de la pauvre bête était venu à bout de l'attrapper et lui avait passé en nœud coulant une corde dans le col, sans trop s'occuper de ce que nous étions devenus, et il ne s'aperçut de notre départ que lorsqu'étant déjà prêt du Fort ou il entraînait la génisse. Il fut salué de cinq à six bons coups de bâton qui lui eurent bientôt fait lacher prise mais se détournant sur les assaillants il les attaqua avec tant de courage que quoiqu'ils fussent trois ils prirent la fuite en criant *murder! murder!* L'on entendit fort bien du fort tout ce qui se passait, mais nous ne voulûmes point sortir de peur de tomber dans quelque embuche, de manière que nous ne sûmes le résultat du combat qu'à l'arrivée du pauvre cook, qui le sang lui sortant par le nez et la bouche nous traitait de lâches, jurait qu'il lui seul il venait de battre six hommes, il ne fut pas aisé de l'apaiser; mais enfin lorsque tout fut tranquille nous nous préparâmes à retourner à bord et commençâmes déjà à nous charger du pil

lage, lorsque nous fûmes troublés par le bruit de cinq ou six limaçons dont on jouait à toutes forces. Nous nous doutâmes immédiatement de ce que c'était et que le juge étant levé s'avisait de cette méthode pour appeler du secours.

"Il n'était plus temps de rire vu que la retraite nous était coupée par la mer qui avait monté beaucoup dans la nuit, qu'il pleuvait à verse et que le vent qui s'était élevé commençait diablement à se faire sentir. Nous nous préparâmes donc à soutenir un siège; ayant mis le feu dans un seau de goudron pour voir l'approche de l'ennemi et posté des sentinelles, nous vîmes nos canons et après nous être assuré que la pluie ne les avaient pas encore mouillés, nous nous mîmes à boire le grog, nous encourageant les uns et les autres et faisant un bruit d'enfer: environ un quart d'heure après, un des sentinelles nous cria, qu'il apercevait un gros d'hommes et que le juge Ottara était à la tête, nous courûmes tous de ce côté où il ne nous fut pas difficile de reconnaître le chef des ennemis, pour être le juge lui-même, vû qu'il avait un parapluie cramoisi. Ils ne furent pas à portée de pistolet que le cook empoignant un porte-voix leur cria: *Who comes there?* cette voix leur parut si étrange qu'il restèrent à se consulter entre eux examinant notre position, et craignant sans doute d'approcher. Cependant un des leurs s'avança et nous commanda au nom de la justice de nous rendre prisonniers disant qu'il avait un warrant contre nous et que pas un n'échapperait, à quoi nous ne répondîmes que par des hurras; et leur envoyâmes un coup de canon chargé comme je l'ai déjà dit de navaux, dont ils furent si épouvantés que plusieurs prirent la fuite. Cependant le Juge ne perdit pas courage et ordonna aux siens de faire feu, ce qu'ils firent et nous fûmes prêts de prendre la fuite à notre tour, lorsque nous entendîmes assez distinctement le plomb nous siffler aux oreilles; mais notre général n'était pas si aisément déconcerté, et entretenait un feu qui sans doute fut devenu tragique sans l'arrivée du capitaine Patterson qui vint par bonheur mettre la paix dans le Fort ou le grog commençait à faire son effet et ou nous étions occupés à pointer nos six canons chargés jusqu'à la gueule sur les assiégeant. Si ces coups eussent pris effet c'en était fait et du juge et de sa suite, mais par bonheur pour nous que le capitaine arriva assez à temps pour nous arracher des mains le tison qui nous servait de porte-voix.

"Jamais surprise n'égalait celle du capitaine, s'étant couché de bonne heure aussi bien que le *Mate*, ils ne s'étaient point aperçus de notre débarquement et ils ne se réveillèrent qu'au bruit du canon et des coups de mousquets qui se succédaient assez rapidement, ce qui leur fit croire que les français étaient entrés dans la Baie et qu'ils attaquaient le château Ottara, ils montèrent immédiatement sur le pont pour appeler l'équipage, surcroît d'embarras! point d'équipage et il ne paraissait seulement pas que ni les matelots, ni les apprentifs eussent couchés à bord.

"Pendant qu'ils étaient ainsi en suspens, ne sachant trop à quel saint se vouer, le vent qui portait de leur côté leur fit reconnaître en tant de voix différentes celle du cook qu'il était aisé de distinguer des autres, vu qu'il continuait de donner le mot de commandement avec son porte-voix. Alors le capitaine entrevit pour la première fois ce qui en était et étant sauté dans la chaloupe tout nud qu'il était arrivait au Fort (comme je l'ai déjà dit) assez à temps pour garantir d'une destruction certaine les supports et le chef de la justice du district de Gaspé. Le capitaine s'étant avec assez de peine expliqué ce dont il s'agissait s'érigait en parlementaire et s'avança vers la division Ottara, qui s'étant aperçu que nous ne répondions plus à son feu avait repris courage et nous arrosait d'une pluie qui n'était ni douce ni bienfaisante. Le capitaine eut assez de peine à leur faire cesser leur feu, vu que pour se mettre à l'abri de nos navaux ces soldats de nouvelle fabrique s'étaient dispersés sur le coteau qui dominait le fort, et l'on fut au moins un bon quart d'heure avant de pouvoir leur faire entendre qu'on demandait à parler.

Le feu de part et d'autre ayant cessé, le capitaine fut trouver le Juge, qui pour le moins voulait nous faire pendre; enfin, après bien du pourparler, le capitaine lui ayant dit que nous avions beaucoup de munitions, et toute l'équipage dans notre Fort et que nous étions résolus de nous faire tuer plutôt que de nous rendre, et qu'au surplus il ne devait considérer ceci que comme un tour de jeunes gens.

Le juge qui dans le fort était un bon homme consentit à faire la paix, à condition.

10. Que nous rendrions tout le butin que nous avions fait, tant sur lui, dans le cours de la nuit que sur les autres, depuis deux mois que nous étions dans la Baie.

20. Que nous rembarquerions immédiatement notre artillerie et notre bagage.

30. Qu'avant la fin du jour, nous ferions voile pour Percée.

40. Et enfin défense à aucun de l'équipage de descendre à terre dans le district de Gaspé, que sous la conduite immédiate du capitaine, qui par cette même clause se rendit garant de l'exécution du traité et de notre conduite future.

La paix étant ainsi conclue, le capitaine vint au fort, nous faire la lecture du traité, que nous approuvâmes par trois fois vive-le-roi. Et nous nous mîmes immédiatement à l'œuvre et à nous embarquer ainsi que notre artillerie au son d'une vaise, dont jouait un des nôtres et avant huit heures du matin nous étions prêts à faire voile pour ou l'on voudrait.

C'est ainsi que finit cette guerre mémorable dont on ne parle encore qu'en tremblant dans le district de Gaspé et où l'on soutient que la Cléopâtre n'était pas montée par des hommes, mais par des diables.

FAITS DIVERS.

Le *Citizen de Jackson* (dans le Michigan) raconte le fait suivant:

Henri Miller, marchand de bestiaux, fut condamné à trois années d'emprisonnement en février 1870 pour vol. Il avait un jour remis son troupeau dans une étable, et le lendemain ce troupeau se trouvait accru d'un bœuf, qui fut expédié avec le reste dans un wagon et vendu. Miller ne put justifier la propriété de ce bœuf, qui appartenait à un honnête fermier chez lequel il avait passé la nuit. Il fut donc arrêté, jugé et condamné. Son père, un millionnaire, vivait à Albany, Etat de New-York; mais il ne recourut pas à lui et ne permit pas qu'on l'informât de ce qui lui était survenu. Il avait près de lui un cousin du nom de Charles Parker, à qui il fit jurer de ne pas lui écrire pendant trois ans, et de ne fournir aucun renseignement sur son compte à sa famille. M. Charles Parker, a fidèlement tenu sa promesse quant à ce dernier point; mais il a cru pouvoir violer la première partie en lui écrivant une lettre que Miller vient de recevoir en prison, et qui l'informe de la mort de son père, lui laissant une petite fortune d'un million de dollars.